



Dossier aide petits clubs 2015

Madame la présidente, Monsieur le Président

Nous sommes en mesure de vous transmettre le dossier aide aux petits clubs 2015. Nous vous demandons de bien vouloir le transmettre à l'ensemble de vos clubs qui bénéficient d'un agrément jeunesse et sport et qui ont des dépenses n'excédant pas 25 000 € (charges salariales comprises).

Il est rappelé que le club doit mener des actions en faveur des jeunes.

Au risque de voir son dossier non recevable, bien rappeler aux clubs de ne pas oublier de voir si les 6 pièces demandées sont jointes au dossier :

1. Statuts
2. Copie agrément jeunesse et sport (attention le numéro d'agrément n'est pas un numéro en ET il doit être avec des chiffres si vieil agrément ou en AS. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez un doute.
3. Récépissé de déclaration à la préfecture
4. Compte de résultat approuvé lors de la dernière AG signé du Président
5. Attestation d'affiliation à une fédération sportive (saison en cours)
6. RIB du club

Il est judicieux de joindre un rapport d'activités des actions menées en faveur des jeunes.

Enfin attention:

A la date de retour qui pour la Haute-Garonne est avant le 3 novembre 2014 minuit.

Et d'adresser séparément **1** dossier au CDOS et **1** au Conseil Régional.

Restant à votre disposition, veuillez agréer, madame, monsieur, à l'expression de nos sincères salutations sportives.

Brigitte LINDER Directrice du CDOS 31

06 11 07 51 14 / cdos31@cdos31.org